

Règlement particulier du tournoi double du Badminton Club Damgan Muzillac (BCDM)

Art. 1. Le tournoi du Badminton Club Damgan Muzillac est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro d'autorisation : **1800556**

Le juge arbitre est Jean-Yves Le Gouallec

Art. 2. Le tournoi est ouvert aux séries R – D – P et aux catégories cadets, juniors, séniors et vétérans.

Art. 3. Les tableaux proposés sont : DMx et DH

- Les joueurs s'inscrivent dans la catégorie de leur choix, supérieure ou égale au classement le plus élevé de la paire.
- Un seul tableau possible par joueur.
- Les tableaux seront joués en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants dans toutes les poules.
- Les organisateurs se réservent le droit de regrouper ou de scinder certaines catégories si le nombre d'inscrits est insuffisant ou trop important.

Art. 4. Priorité sera donnée aux joueurs s'inscrivant dans les délais d'inscription et d'arrivée.

- La date limite de réception des inscriptions est le **lundi 25 Février 2019** par courrier cachet de la poste faisant foi.
- La confection des tableaux se fera le **dimanche 3 Mars 2019** et les convocations envoyées au plus tard le **mardi 5 Mars 2019**
- Le classement des joueurs sera celui du site FFBaD à la date de la confection des tableaux
- La gestion de la liste d'attente se fera par ordre d'arrivée des inscriptions, cachet de la poste faisant foi.

Art. 5. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions (notamment si le joueur ne figure pas dans la base fédérale (poona) à la date de la confection des tableaux).

Art. 6. Le montant des droits d'engagement est de 10 €. En cas de forfait (quel que soit le motif) après la date limite d'inscription, il n'y aura aucun remboursement. Si le forfait est justifié, il n'y aura aucune sanction sinon, les sanctions prévues par la fédération seront appliquées.

Art. 7. Les horaires des matchs ne seront donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment par les responsables du tournoi.

Art. 8. L'inscription se fait exclusivement par courrier, le paiement se fera à l'ordre du BCDM. Une pré-inscription sera possible par mail.

Art. 9. La gestion du tournoi est effectuée par le logiciel BADPLUS.

Art. 10. Les volants sont à la charge des joueurs. Le volant plume du tournoi sera le Wilson Team 77, il sera en vente dans la salle au prix de 20 €. Pour les finales, 3 volants plumes seront fournis par l'organisateur.

Art. 11. Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage. Dans la mesure du possible, un arbitre sera désigné pour les demi-finales et finales. En cas de besoin ou de demande de l'un des joueurs, un arbitre sera désigné par le juge-arbitre pour le match.

Art. 12. Tout joueur doit être présent dans la salle 1 heure avant l'heure de son match et devra se faire pointer dès son arrivée. Tout joueur désirant s'absenter quelle que soit la raison et la durée, devra prévenir le Juge Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Art. 13. Le temps de repos minimum entre 2 matchs est au minimum de 20 minutes (de la fin du match au début du suivant).

Art. 14. Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement entre l'appel de leur nom et le début de leur match. Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré "forfait".

Art. 15. Les matchs pourront être appelés avec un maximum d'une heure d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.

Art. 16. Les volants touchant les parties amovibles et fixes se trouvant au dessus du terrain seront considérés let une fois au service puis faute en jeu.

Art. 17. Seuls ont accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre ainsi que deux coaches.

Art. 18. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles de la FFBaD

Art. 19. Chaque participant doit être licencié et ne pas faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

Art. 20. Les joueurs devront obligatoirement porter une tenue de badminton correcte.

Art. 21. Le club se réserve le droit d'utiliser les photos et vidéos prises lors du tournoi pour promouvoir le badminton.

Art. 22. Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les points précédents de ce règlement.

Le Comité Organisateur du BCDM

Le juge-arbitre

